

## FICHE D'ÉVALUATION

**Évaluateur (acronyme/numéro attribué) :**

**Titre de l'article / position dans la table des matières provisoire :**

### **1. Contenu (50 points)**

- 1.1. Pertinence du thème, originalité dans le traitement du sujet.
- 1.2. Connaissance du domaine et de la thématique en question.
- 1.3. Capacité de résumer de manière claire le sujet, conclusions convaincantes, possibilité d'entamer une nouvelle recherche, etc.

### **2. Organisation de la composition (15 points)**

- 2.1. Équilibre entre l'infrastructure théorique, analyses/démonstrations personnelles et le corpus des exemples sur lequel elles se fondent.
- 2.2. Structure logique, cohérence de l'enchaînement des chapitres, paragraphes, idées.

### **3. Rédaction et présentation (20 points)**

- 3.1. Correction de l'expression écrite en langue étrangère.
- 3.2. Respect des consignes de présentation de la revue.

### **4. Appareil critique de l'ouvrage proposé (15 points)**

- 4.1. Citation correcte et complète des références bibliographiques, y compris des exemples et des schémas ou graphes utilisés.
- 4.2. Correspondance et équilibre entre les références mentionnées dans le texte et la bibliographie finale.

**Total :**

**Recommandation :**

- Acceptation sans modifications.
- Acceptation avec les modifications mentionnées.
- Rejet de publication.

### **À l'attention des évaluateurs**

1. Vous êtes prié de remplir la *Fiche d'évaluation* et de la renvoyer à l'adresse électronique de la revue sous 25 jours à partir de la date à laquelle vous l'avez reçue.
2. Prière de signaler s'il y a un conflit d'intérêts entre vous et l'auteur/le contenu du texte à évaluer.
3. Il s'agit d'une évaluation confidentielle : a) le comité éditorial est tenu de protéger l'anonymat de l'évaluateur et de l'auteur ; b) l'évaluateur s'engage à ne parler du contenu de l'article et des observations et commentaires qu'il a pu formuler qu'au comité éditorial de la revue.

4. Vous êtes prié de signaler promptement au comité éditorial tout plagiat ou tout écart aux règles de la déontologie de la recherche scientifique.